

feuille de route

Le rapprochement
des cultures

Ce document est publié sous la direction de :

Nada Al-Nashif
Sous-Directrice générale
Secteur des sciences sociales et humaines
UNESCO

Rédaction :
SECTION DU DIALOGUE INTERCULTUREL
Division des transformations sociales et du dialogue interculturel

© UNESCO 2016

Tous droits réservés

SHS-2016/WS/02

table des matières

.....
introduction 04

.....
feuille de route 09

Vision 10

.....
stratégie – domaines d'action prioritaires 11



Cartographie 12



Recherche 14



Renforcement des capacités et partage des connaissances 16



Sensibilisation 18



Coordination 20

.....
partenariats et ressources 23

.....
ANNexe 25

introduction

CONTEXTE DE LA DÉCENNIE

La Décennie internationale du rapprochement des cultures est née du besoin de créer de nouvelles articulations entre la diversité culturelle et les valeurs universelles. En décembre 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 67/104, qui proclame la période 2013-2022 Décennie internationale du rapprochement des cultures et renforce l'engagement des États membres à encourager le dialogue entre les religions et les cultures ainsi que la promotion de la compréhension mutuelle et de la coopération pour la paix.

L'UNESCO a été désignée institution chef de file de la Décennie au sein du Système des Nations Unies. Un plan d'action pour la Décennie a été adopté par le Conseil exécutif de l'UNESCO (décision 194 EX/10) et entériné par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 69/140, adoptée en 2014.

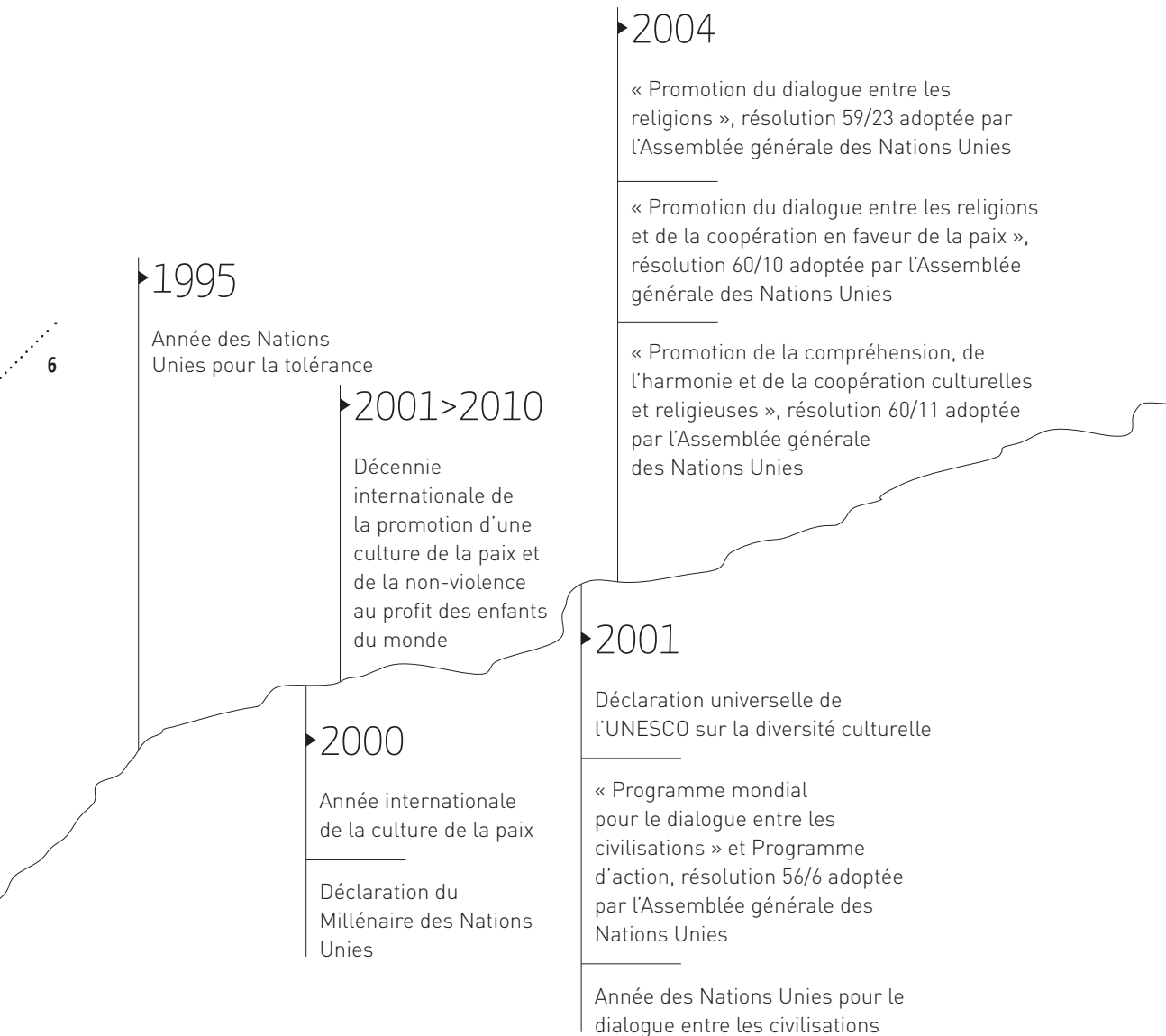
Le monde actuel a considérablement rétréci, réduisant très vite les distances entre les peuples et les cultures et entraînant de nouveaux types d'interactions et d'interdépendances humaines à des degrés inédits. La croissance démographique et les migrations s'intensifient et gagnent en complexité, tandis que la technologie et les médias rapprochent les individus comme on ne l'aurait jamais cru possible auparavant. Tous ces changements ont permis l'apparition et le développement de nouvelles expressions créatives, d'innovations et d'immenses opportunités. Si ces phénomènes nous ont rapprochés géographiquement, ils ont simultanément mis au jour les différences de mœurs grandissantes au sein de nos sociétés et montré à quel point ces dernières sont mal préparées pour affronter et surmonter efficacement les défis qui ne cessent de surgir.

Parallèlement aux progrès du développement, on a vu émerger des schémas régressifs qui constituent des menaces persistantes pour la consolidation de la paix et la cohésion sociale. Des cycles récurrents de blocages et de conflits sapent la gouvernance et la législation aux niveaux international, national et local et font obstacle à la paix et au développement à long terme. La polarisation importante au sein de nos sociétés autour de l'« identité », qu'elle soit religieuse, culturelle, ethnique ou autre... se manifeste de plus en plus au travers des préjugés, de l'intolérance, du racisme, de la xénophobie, de la discrimination, de la radicalisation et de la violence extrême. Ces problèmes sont souvent multidimensionnels et interdépendants, et leurs conséquences

dépassent les frontières conventionnelles, révélant ainsi une vulnérabilité à l'échelle mondiale qui nécessite une réponse internationale. Du point de vue de l'action politique et de la gouvernance, la réponse à apporter à ces défis prend une complexité encore inédite. La situation accentue également le besoin de concevoir le développement de façon plus inclusive et participative, en adoptant des approches intégrées qui s'attaquent aux problèmes autant qu'à leurs causes. La Décennie a vu le jour dans une époque marquée par des divisions croissantes et le fait d'apprendre à vivre ensemble au XXI^e siècle représente un horizon nouveau dans la gestion de la diversité culturelle.

Le respect de la dignité inhérente à la personne humaine sous-tend les valeurs de la Décennie et constitue l'une des pierres angulaires du système des Nations Unies, garantissant à chacun l'égalité en droits et des chances de construire son avenir. Ces principes se retrouvent dans les valeurs de nombreuses cultures à travers le monde. Le dialogue interculturel suppose un processus ouvert d'échange et de respect entre des personnes et des groupes aux cultures, aux opinions et aux aspirations différentes. C'est pourquoi le respect, l'exercice et la jouissance des droits humains et des libertés fondamentales ne sont pas seulement des étapes clés pour parvenir au dialogue, mais font partie intégrante de sa mise en œuvre. Au bout du compte, ils sont essentiels au maintien du rapprochement des cultures en tant que principal objectif de la Décennie.

étapes principales



2010

Année internationale
du rapprochement des
cultures

2012

Conférence des Nations Unies sur le
développement durable (Conférence Rio +
20) et son document final « L'avenir que nous
voulons »

Décennie internationale du rapprochement
des cultures (2013-2022), résolution 67/104
adoptée par l'Assemblée générale des
Nations Unies

2014

Plan d'action pour la
Décennie internationale du
rapprochement des cultures,
décision 194 EX/10 adoptée
par le Conseil exécutif de
l'UNESCO et entérinée
par l'Assemblée générale
des Nations Unies dans sa
résolution 69/140

2015

Transformer notre
monde : le Programme
de développement
durable à l'horizon 2030,
résolution 70/1 adoptée
par l'Assemblée générale
des Nations Unies

FAIRE AVANCER LA DÉCENNIE

Depuis le lancement de la Décennie, de profondes fractures dans la justice sociale et des poussées de radicalisation et d'extrémisme violent ont atteint des niveaux alarmants. Dans le contexte actuel, marqué par des dissensions soudaines et fréquentes, la nécessité de réagir et d'intervenir promptement devient également une priorité. La montée de la violence a très clairement montré que les aspirations au pluralisme, à la tolérance et à l'édification d'une culture de la paix dans nos sociétés se sont avérées insuffisantes, qu'il faut réévaluer les mécanismes existants et que les carences de la justice sociale dans le monde n'ont été traitées qu'avec réticence.

La mise en œuvre de la Décennie sera guidée par une volonté de dépasser les débats conceptuels pour s'orienter vers des stratégies concrètes et pratiques. Cette démarche s'accompagnera d'une participation plus large et d'une plus grande appropriation de la Décennie, afin que tous, femmes et hommes, filles et garçons puissent contribuer au dialogue et accéder aux outils et aux ressources dont ils ont besoin pour faire des choix proactifs et responsables pour construire leur avenir. Des initiatives ciblées seront menées en vue d'élargir la portée géographique de la Décennie et de renforcer l'engagement en sa faveur. Ces mesures offriront l'occasion de répondre aux défis et aux priorités locales et de soutenir la réalisation d'objectifs régionaux spécifiques, tels que le renforcement des structures et des plates-formes de dialogue en Afrique. Les engagements pris doivent être rigoureusement traduits en actions claires, énergiques, stratégiques et largement partagées. De même, les succès obtenus dans la promotion de l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous par la tolérance, la compréhension mutuelle et les principes des droits de l'homme doivent être davantage mis en avant.

Suite à l'adoption du plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement

des cultures, plusieurs activités ont contribué à orienter la formulation de la Feuille de route. Une réunion internationale d'experts sur la Décennie internationale du rapprochement des cultures, organisée au Siège de l'UNESCO en mars 2015, a permis de définir les principales orientations conceptuelles et opérationnelles de la Décennie et a débouché sur une série de recommandations. Des documents essentiels tels que le Rapport sur la mise en œuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) (197 EX/9) seront mis à profit pour affiner et adapter les approches. De même, les conclusions et les recommandations des réunions ainsi que les rapports et les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies en lien avec la Décennie ont permis de mettre en lumière certaines tendances de fond et des défis majeurs.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, récemment approuvé, et ses 17 objectifs de développement durable (ODD), a apporté une impulsion et des orientations nouvelles dans le champ d'application de la Décennie, tout en contribuant à sa prise en compte en amont. Ce programme, qui repose sur une approche universelle, intégrée et fondée sur les droits de l'homme, souligne l'importance de gérer la diversité culturelle et de parvenir à un rapprochement des cultures comme condition préalable à l'édification et au maintien de la paix. En particulier, l'objectif de développement durable 16, qui porte sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives, définit des cibles spécifiques pour réduire la violence, renforcer les institutions et améliorer les processus décisionnels. Depuis l'adoption du programme, les efforts doivent désormais viser à traduire ces engagements en actes et d'importants espoirs sont fondés sur la capacité de l'UNESCO et des autres organisations du système des Nations Unies à amplifier leur action pour parvenir à atteindre les objectifs convenus au niveau mondial d'ici à 2030, qui plus est dans un contexte difficile et changeant.

feuille de route

VISION

La Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) incarne à la fois un projet planétaire et un engagement en faveur de l'unité dans la diversité. Pour parvenir à un authentique rapprochement des cultures, il faut une culture de la paix et de la non-violence, soutenue par les droits de l'homme et les valeurs universelles que sont l'ouverture, le respect, la tolérance, la volonté d'engager le dialogue ainsi que la capacité à résoudre les conflits de façon pacifique et à tenir compte du point de vue d'autrui. La construction de la paix par le dialogue constitue un fondement indispensable à la stabilité de nos sociétés, laquelle leur permet de prospérer.

La Décennie prévoit :

- **Un monde** libéré de la peur et la violence, qui respecte les libertés fondamentales de tous ses citoyens, sans aucune distinction et qui leur garantit un accès équitable et universel aux opportunités qu'il promet.
- **Un cadre** d'institutions, de structures et de mécanismes plus solides pour promouvoir la paix et permettre aux potentialités humaines de s'épanouir.
- **Des sociétés et des communautés** où la richesse et le potentiel de la diversité culturelle sont mieux compris et reconnus pour leur contribution essentielle à l'amélioration et l'orientation des résultats du développement.
- **Des individus** dotés des compétences et des outils nécessaires pour évoluer dans un monde hétérogène et en constante mutation et qui sont animés par des valeurs humaines partagées, pour vivre et travailler ensemble en tant que gardiens de la planète qu'ils ont en commun.

stratégie

La Feuille de route sert de guide à la mise en œuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) et fonctionne de concert avec le Plan d'action de la Décennie¹.

L'UNESCO et ses partenaires renforceront leur engagement en faveur de la non-violence, de la justice sociale et des droits de l'homme par le biais d'actions stratégiques et génératrices de changement. Ces actions s'appuieront sur une solide base de connaissances et seront nourries par une réflexion en amont, tournée vers l'avenir, afin de bénéficier aux générations actuelles comme à celles de demain. Pour sa part, la stratégie consiste à développer les compétences et la perspicacité nécessaires à l'accomplissement effectif de ces actions.

La stratégie vise à promouvoir de nouvelles façons de se comprendre et d'entrer en relation les uns avec les autres, en s'attaquant directement aux racines des problèmes, en élargissant l'offre éducative adaptée aux réalités actuelles, en faisant mieux connaître la Décennie ainsi qu'en renforçant sa contribution et en suscitant une plus large adhésion à sa vision. Elle permettra aux générations futures d'agir en tant que citoyens du monde responsables en les dotant des connaissances, des compétences, des aptitudes et des outils nécessaires pour échanger, communiquer et coopérer par-delà les frontières culturelles, religieuses et nationales. Ses actions seront hiérarchisées en projets et initiatives éducatifs, artistiques, patrimoniaux et scientifiques et touchant également au domaine des TIC (technologies de l'information et de la communication, notamment l'Internet et les médias et réseaux sociaux).

La Feuille de route exploite les complémentarités et les synergies qui existent entre les cinq secteurs de programme de l'UNESCO (éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales et humaines, culture et communication et information) pour accomplir des activités d'ordre normatif et opérationnel. Conformément à la portée mondiale et à la nature pluridisciplinaire de la Décennie, la stratégie approfondit l'engagement auprès d'un large éventail de parties prenantes, parmi lesquelles figurent des entités du système des Nations Unies, des États membres et des acteurs de la société civile et du monde universitaire. Elle vise à tirer le meilleur parti de la riche expertise de ses partenaires dans toutes les régions pour faire en sorte que le changement se ressente sur le terrain, là où il est le plus nécessaire.

Dans ses principales actions stratégiques, la Feuille de route offre la souplesse requise pour s'adapter aux possibilités nouvelles et relever des défis inédits à mesure qu'avance la Décennie. Il s'agit donc d'une stratégie ajustable, qui sera actualisée tous les quatre ans en fonction du programme d'activités et des priorités du Programme et budget de l'UNESCO (C/5). La Feuille de route définit les résultats escomptés pour le biennium 2016-2017 en cours.

Toutes les grandes orientations obéiront à une stratégie en cinq volets :

Domaines d'action prioritaires

1. Cartographie
2. Recherche
3. Renforcement des capacités et partage des connaissances
4. Sensibilisation
5. Coordination

¹ Voir : Plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures, http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SHS/pdf/decade_actionplan.pdf



CARTOGRAPHIE

ÉTABLIR UNE SOLIDE BASE DE
CONNAISSANCES POUR GUIDER
L'ÉLABORATION DES POLITIQUES
ET LES ACTIONS FUTURES

POUR QUE LA DÉCENNIE PUISSE ALLER DE L'AVANT, IL EST ESSENTIEL DE VEILLER À CE QUE LES ACTIONS SOIENT FONDÉES SUR UNE SOLIDE BASE DE CONNAISSANCES AFIN DE FAIRE PROGRESSER LES POLITIQUES ET D'ORIENTER LA PROGRAMMATION

Si le rôle déterminant du dialogue interculturel dans l'édification de la paix et la réalisation des objectifs de développement est largement reconnu, les données fiables sur le sujet demeurent difficiles à interpréter, ce qui nuit à l'élaboration de politiques éclairées, l'évaluation des progrès accomplis et la promotion d'un engagement et d'un investissement plus grands en faveur de la Décennie.

Dans un premier temps, un questionnaire sera distribué à tous les États membres de l'UNESCO afin de procéder à un état des lieux des méthodologies et des outils de promotion des compétences interculturelles et de l'alphabétisation culturelle déjà mis en place au niveau national. Les résultats serviront à établir des données de référence et à mesurer les progrès réalisés à ce jour, à repérer les principales lacunes et difficultés, à mettre en lumière les bonnes pratiques ainsi qu'à exploiter les opportunités pour la programmation et les initiatives futures. Du point de vue des politiques à mener, ces données aideront les États membres à concevoir des stratégies pour mieux anticiper et affronter les défis rencontrés dans la gestion de la diversité culturelle.

La collecte de ces données factuelles s'intégrera dans un cadre plus large

d'évaluation en matière de suivi des tendances, d'identification des problèmes, de définition des priorités et d'appréciation des programmes et des politiques. À partir de ce corpus de données comparables à l'échelle mondiale, l'UNESCO étudiera un ensemble d'indicateurs pouvant servir d'outil pratique pour mesurer et évaluer le dialogue interculturel. Elle s'intéressera à différents indicateurs quantitatifs et qualitatifs dans certains domaines thématiques, concernant la « capacité de dialogue » et les « options de dialogue ». Plus généralement, l'indice proposé servira à suivre les progrès réalisés à l'échelle mondiale dans le domaine du dialogue interculturel et interreligieux pour les besoins de la Décennie et viendra enrichir des processus et des objectifs de développement plus larges.

L'Organisation soutiendra ces actions en recueillant des connaissances et des données dans toutes les régions par une série de consultations menée conjointement avec ses partenaires de recherche, ses bureaux hors Siège et d'autres parties prenantes. Ces activités visent à évaluer les disparités régionales, nationales et locales dans le domaine du dialogue interculturel ainsi qu'à offrir à ce dernier une résonance au niveau de l'action et des cadres politiques locaux.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS (2016-2017)

→ **Cartographie des compétences interculturelles nationales des États membres**

→ **Étude de faisabilité sur le développement d'un indice interculturel**



recherche

éLargir et Améliorer Le champ de
LA recherche

PAR DES PROJETS DE RECHERCHE INNOVANTS, L'UNESCO AFFÛTERA LES GRANDES QUESTIONS CONCERNANT LA DÉCENNIE ET RENFORCERA LES LIENS ENTRE LA RECHERCHE, LES POLITIQUES ET LA PRATIQUE DANS LE CADRE DE PARTENARIATS EXISTANTS OU NOUVELLEMENT MIS EN PLACE AVEC DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES ET DES CENTRES DE RECHERCHE

La recherche éclaire le passé et représente un investissement pour l'avenir. Elle peut nous amener à promouvoir la tolérance et à trouver un terrain d'entente qui transcende les frontières en nous aidant à reconnaître et à mieux comprendre la diversité humaine. Première source de créativité et d'innovation, la diversité culturelle est devenue une ressource précieuse pour le développement humain durable. Les tendances générales actuelles, marquées par la mondialisation et la concurrence des idéologies, ont révélé le besoin d'un paradigme de dialogue interreligieux et interculturel plus visible dans les travaux de recherche comparable. Améliorer la recherche en présentant ce qui a été appris, ce qu'il faut continuer à étudier et les moyens d'en améliorer l'application pour prévenir efficacement les conflits et promouvoir la paix et la cohésion sociale peut s'avérer déterminant pour obtenir des résultats en matière de développement. Une plus grande sensibilisation aux différences, aux normes et aux valeurs culturelles est essentielle pour établir les bases solides d'un dialogue efficace.

L'UNESCO prévoit d'intensifier ses activités de recherche, en tirant parti de ses nombreux réseaux de savoir et en lançant des initiatives qui privilégient les solutions pratiques. Elle usera de sa capacité de mobilisation pour réunir de nombreux experts issus de différentes régions

afin qu'ils partagent leurs connaissances sur des questions décisives relatives à la Décennie. Un groupe de recherche sera constitué afin de placer l'UNESCO à la pointe de la recherche sur les compétences interculturelles et l'alphabetisation culturelle. Des réunions d'experts regrouperont des centres de recherches, des chaires UNESCO sur le dialogue interculturel et interreligieux ainsi que d'autres parties prenantes pour faire le point sur les recherches en cours, les enseignements tirés de leurs travaux et les bonnes pratiques qui donneront lieu à des publications visant à renforcer la diffusion et le partage de connaissances autour de la Décennie.

Certains projets de recherche porteront sur les domaines cibles de la Décennie. Si la corrélation entre la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable est désormais largement reconnue, son évolution conceptuelle et ses applications pratiques au sein du système des Nations Unies doivent encore être étudiées de façon exhaustive. L'UNESCO travaillera avec ses partenaires de recherche pour étudier les avancées et les écueils des objectifs de paix énoncés dans la Charte des Nations Unies. Les activités concernées constitueront une analyse des expériences menées au sein du système des Nations Unies et éclaireront la capacité des mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme à favoriser la paix.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS (2016-2017)

→ **Publication conjointe des résultats du projet de recherche Peace UN Agenda (UNESCO/Université Abat Oliba)**

→ **Publication des actes des réunions internationales d'experts**



renforcement des capacités et partage des CONNAISSANCES

développer, partager et
mettre en pratique
Les compétences
et Les CONNAISSANCES

L'UNESCO S'APPUIERA SUR SON RÔLE D'ORGANE INTELLECTUEL DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR FOURNIR UNE PLATE-FORME FIABLE D'ÉCHANGE ET DE DIFFUSION DES CONNAISSANCES AUTOUR DE LA DÉCENNIE. DANS CE BUT, ELLE METTRA EN PLACE UNE PLATE-FORME INTERNATIONALE EN LIGNE D'AMÉLIORATION DU DÉVELOPPEMENT DES APTITUDES À L'ALPHABÉTISATION CULTURELLE ET DES COMPÉTENCES INTERCULTURELLES, CAPABLE DE S'ADAPTER AUX TENDANCES MONDIALES

Dans le contexte mondial actuel, l'accroissement des tensions sociales tant au sein des sociétés qu'entre elles impose de renforcer les compétences intellectuelles et l'alphabétisation culturelle. Il est essentiel que les citoyens puissent disposer des outils adéquats pour évaluer les réalités contemporaines et y répondre de manière proactive, constructive et holistique.

Ces compétences sont un ensemble d'attitudes, de connaissances, de conceptions et de savoir-faire permettant de communiquer et d'interagir de manière efficace et d'établir des relations positives et constructives. Elles favorisent la compréhension de soi-même par la rencontre avec l'altérité culturelle. L'UNESCO fera usage de son expertise en matière d'éducation, de sciences, de culture et de communication dans une approche intersectorielle pour veiller à ce que les compétences interculturelles soient développées et mises en pratique à des niveaux différents, contribuant ainsi à faire de l'Organisation un pôle de référence mondial dans ce domaine.

Le développement sans précédent des technologies de la communication et de

l'information a fourni d'amples possibilités de consulter et d'échanger des informations et de promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux. Les médias, l'Internet et les nouvelles TIC seront soutenus en tant qu'espaces propices à un engagement positif, à la paix, au respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, au dialogue et à la compréhension mutuelle, à la lutte contre les idées reçues et à l'étude d'outils permettant de combattre efficacement l'extrémisme violent.

De même, des contextes d'enseignement formel et non formel seront envisagés pour véhiculer des valeurs positives et aider à prévenir l'enracinement des idéologies négatives. De nouveaux modules éducatifs et des moyens inédits de renforcement des capacités et d'échange des connaissances feront progresser le développement des compétences et favoriseront un engagement plus important. Une plate-forme d'apprentissage en ligne consacrée au dialogue interreligieux et interculturel sera mise en place et consultable par de nombreuses parties prenantes : décideurs, établissements d'enseignement, acteurs de la société civile et réseaux ciblés.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS (2016-2017)

→ **Présentation de la plate-forme d'apprentissage en ligne pour le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle à l'occasion du Forum mondial sur le dialogue interculturel à Bakou, Azerbaïdjan en 2017**

→ **Recueil des bonnes pratiques au niveau de l'action politique et dans l'enseignement supérieur et les écoles (réSEAU)**



sensibilisation

sensibiliser, communiquer et
informer davantage

L'UNESCO METTRA LES NOUVEAUX MOYENS DE SENSIBILISATION AU SERVICE DES MESSAGES CLÉS DE LA DÉCENNIE POUR EN ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ, EN ÉLARGIR LA PORTÉE, MOBILISER EN LEUR FAVEUR ET STIMULER LE DIALOGUE

Essentielle à la pérennité de nos sociétés, la paix, en tant qu'approche et que choix conscient, doit être accessible, reconnue et assimilée par un large éventail de parties prenantes. L'UNESCO s'emploiera à encourager les individus et les communautés à engager un dialogue interculturel et interreligieux, en mettant en lumière les voix positives et les bonnes pratiques qui montrent que la paix et la cohésion sociale sont non seulement une option viable, mais qu'elles ont des effets bénéfiques durables.

Un effort de sensibilisation sera accompli sous différentes formes et dans différents contextes allant du lancement d'une stratégie de communication mondiale au volontariat. Les valeurs positives seront renforcées au sein des communautés par une approche inclusive combattant les divisions et intégrant les citoyens aux débats sur la Décennie. Une stratégie globale de communication sera développée autour de la Décennie, incluant notamment le lancement d'initiatives sur les réseaux sociaux, la création d'une image de marque forte, un travail de sensibilisation et de mobilisation du public par différents moyens tels que les arts, l'architecture, le patrimoine, la créativité, la musique, le cinéma, etc.

En tant que bénéficiaires cibles et parties prenantes de la Décennie, les jeunes seront au cœur des activités de sensibilisation. L'UNESCO souhaite renforcer leur rôle en lançant de

nouvelles initiatives pour les impliquer et faire entendre leurs voix dans le cadre de la Décennie. Une campagne destinée à mobiliser la jeunesse à travers différents réseaux et plates-formes (concours, jeunes ambassadeurs pour la paix de l'UNESCO, par exemple) sera lancée à l'échelle mondiale. L'Organisation œuvrera à instaurer un environnement propice à la mise en place d'initiatives communautaires menées par des jeunes et à encourager le développement des compétences nécessaires à ces initiatives, contribuant ainsi à forger une société civile plus forte, disposant des opportunités, des outils et des connaissances nécessaires pour prendre des décisions responsables fondées sur des valeurs positives. Dans les consultations régionales menées auprès des bureaux hors Siège, un volet particulier sera consacré à faire avancer la campagne à destination des jeunes, qui viendra appuyer la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse (2014-2021).

La mise en avant des voix positives au sein des communautés et le développement de leur participation au dialogue compteront parmi ces efforts. L'UNESCO étudiera les mécanismes et les moyens permettant à tous, femmes et hommes, de devenir des citoyens autonomes capables de s'élever contre les discriminations, les inégalités, le racisme et l'extrémisme violent et d'empêcher les comportements négatifs de gagner du terrain dans leurs communautés.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS (2016-2017)

→ **Organisation d'ateliers régionaux avec les parties prenantes**

→ **Lancement de la Campagne mondiale pour l'engagement des jeunes dans la Décennie**



COORDINATION

renforcer UNE COORDINATION
cohérente
et intégrée de LA DÉCENNIE

L'UNESCO DEMEURE RÉSOLUE À DÉVELOPPER UN VASTE RÉSEAU INTERNATIONAL POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE. CE FAISANT, ELLE PERFECTIONNERA SES RÉSEAUX AUX NIVEAUX INTERNATIONAL, RÉGIONAL ET NATIONAL POUR FAIRE LA PROMOTION D'UNE AUTONOMISATION ET D'UNE PARTICIPATION PLUS INCLUSIVES DANS LE CADRE DE LA DÉCENNIE

En sa qualité de chef de file pour la Décennie au sein du système des Nations Unies, l'UNESCO s'emploiera à créer des synergies toujours plus fortes entre les organes du système des Nations Unies. Elle ralliera l'ensemble des mandats spécialisés des autres institutions des Nations Unies œuvrant au dialogue interculturel et interreligieux, afin de partager les bonnes pratiques et les meilleures approches pour relever les principaux défis, identifier les tendances émergentes et élaborer des réponses cohérentes. Dans le cadre de ces efforts, elle s'attachera à développer une nouvelle programmation conjointe avec d'autres entités compétentes des Nations Unies. L'Organisation consolidera ces travaux à l'occasion de la rédaction du rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en œuvre des résolutions de cette dernière relatives à la « Promotion du dialogue, de la compréhension mutuelle et de la coopération entre les religions et entre les cultures au service de la paix » et au « suivi de la Déclaration et du Programme d'action pour une culture de la paix ». La batterie d'indicateurs prévue contribuera à renforcer encore le suivi et l'évaluation de la Décennie.

L'UNESCO continuera d'encourager les synergies dans le cadre de l'action intersectorielle qu'elle mène dans ses domaines d'expertise — éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales et humaines, culture et communication, et information — afin d'améliorer les espaces de dialogue interculturel et interreligieux existants et d'en créer de nouveaux. En tant

qu'organisation chef de file des Nations Unies pour l'Éducation en vue du développement durable (EDD), elle aidera les apprenants à prendre des décisions éclairées et responsables en matière de développement environnemental, sociétal et économique et, au moyen de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM), elle contribuera à les autonomiser en leur apportant des compétences pratiques et une pensée critique tout au long de la vie. Dans le cadre du Programme de coopération sur l'initiation aux médias et à l'information et le dialogue interculturel, l'Organisation utilisera les médias, l'information et la technologie pour promouvoir des valeurs humaines positives et favorables à la paix. En réaction aux atteintes délibérées contre le patrimoine, des initiatives telles que la campagne #UnisPourLePatrimoine feront avancer le travail de sensibilisation à la protection du patrimoine en péril, renforçant ainsi les activités de réhabilitation sur le terrain. Le nouveau Cadre d'action intégré pour l'autonomisation des jeunes au service de l'édification de la paix rassemblera les forces des médias, de la culture et de l'éducation pour contrer la radicalisation et l'extrémisme chez les jeunes. L'UNESCO s'emploiera également à développer des initiatives de dialogue pour faciliter le rapprochement et la coopération autour d'intérêts et de valeurs historiques, culturels et éducatifs communs, à l'image du dialogue euro-arabe.

De nouvelles initiatives pour la mise en œuvre du Plan d'action pour la Décennie seront développées dans toutes les régions et les sous-régions. Dans ce cadre, les bureaux

hors Siège de l'UNESCO piloteront plusieurs projets en coopération avec les commissions nationales pour l'UNESCO, les chaires UNESCO et les organisations compétentes dans leurs contextes respectifs. L'Organisation travaillera également en coopération avec les parties

prenantes concernées en vue de développer des initiatives phares régionales axées sur des éléments clés du dialogue interreligieux et interculturel pouvant se rapporter à des préoccupations et des priorités locales ou à des groupes spécifiques.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS (2016-2017)

→ Production de rapports à l'Assemblée générale des Nations Unies sur les résolutions relatives à la Décennie

→ Organisation, au niveau du système des Nations Unies, de réunions annuelles de coordination interinstitutions sur la Décennie

partenariats et ressources

Les partenariats ont joué un rôle central dans la mise en œuvre des principales actions de la Décennie. À mesure que celle-ci avance, l'UNESCO souhaite renforcer ces alliances fructueuses, nouer de nouveaux partenariats et mobiliser des ressources supplémentaires pour élargir et renforcer l'engagement en faveur de la Décennie.

À cette fin, l'UNESCO continuera d'étudier les possibilités de coopération bilatérale avec les États membres, d'encourager la participation à la Décennie et de veiller à la diffusion des résultats obtenus sur le terrain. Dans le même temps, les cadres de coopération stratégique existants – tels que le Programme international Abdullah bin Abdulaziz pour une culture de la paix et du dialogue soutenu par le Royaume d'Arabie saoudite, le « Processus de Bakou » et son Forum international sur le dialogue interculturel mis en place sous l'impulsion de la République d'Azerbaïdjan, ou encore le Congrès des dirigeants des religions mondiales et traditionnelles organisé par la République du Kazakhstan – seront renforcés.

La Décennie tirera également profit des collaborations que l'UNESCO a mises en place avec des institutions partenaires, des organisations intergouvernementales et internationales ainsi que des fondations telles que l'Alliance des civilisations de

l'Organisation des Nations Unies (UNAOC), le Conseil de l'Europe (CoE), l'Union africaine (UA), l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO), la Réunion Asie-Europe (ASEM), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Commonwealth, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI), la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, l'Union pour la Méditerranée (EUROMED), le Centre international du Roi Abdallah ben Abdelaziz pour le dialogue interculturel et interreligieux, les commissions nationales pour l'UNESCO, notamment par la biais de l'initiative de Dialogue euro-arabe et le Centre d'études et de recherches Al-Mesbar, les centres et les chaires de l'UNESCO et les organisations de la société civile telles que les ONG affiliées à l'UNESCO.

Des fonds seront mobilisés pour financer des initiatives ciblées inscrites dans la présente Feuille de route, en vue de garantir des résultats tangibles et mesurables aux niveaux local, national et régional, et d'en accélérer les avancées, d'en élargir la diffusion et d'en renforcer la visibilité.

La pleine réalisation des objectifs de la Décennie dépend de l'engagement d'un très large éventail de parties prenantes, issues d'un grand nombre de secteurs et intervenant à différents niveaux de gouvernance, ainsi que la mobilisation de ressources proportionnées

à la tâche à accomplir. Face aux défis d'un monde toujours plus diversifié et multiculturel, la Décennie représente pour la communauté internationale une occasion unique de se rassembler autour d'une entreprise commune audacieuse pour un changement réel.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS (2016-2017)

→ **Instauration de deux nouveaux partenariats intervenant en soutien dans tous les domaines d'action prioritaires**

→ **Obtention de deux nouveaux programmes de collaboration pour des initiatives ciblées de la Feuille de route**

ANNEXE

Décision adoptée par le Conseil exécutif en avril 2014

194 EX/10, PLAN D'ACTION POUR LA DÉCENNIE INTERNATIONALE DU RAPPROCHEMENT DES CULTURES (2013-2022)

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant les résolutions 34 C/46, 35 C/47, 36 C/40 et 37 C/1 (II) de la Conférence générale de l'UNESCO, ainsi que les résolutions 62/90, 63/22, 66/226, 67/104 et 68/126 de l'Assemblée générale des Nations Unies,
2. Ayant examiné le document 194 EX/10 et ses annexes,
3. Réaffirmant l'impérieuse nécessité de consolider et d'intensifier le dialogue entre les cultures afin de créer, aux niveaux national, régional et mondial, un environnement propice au respect de la diversité culturelle, des droits de l'homme et de la compréhension mutuelle, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et l'Acte constitutif de l'UNESCO,
4. Rappelant également la longue et riche expérience de l'UNESCO s'agissant de développer et de resserrer les liens entre les peuples, les cultures et les civilisations afin de bâtir la paix dans l'esprit des hommes et des femmes,
5. Accueille avec satisfaction le Projet de plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) présenté par la Directrice générale, après consultation des États membres, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et d'autres partenaires compétents entretenant des relations officielles avec l'UNESCO ;
6. Approuve le Projet de plan d'action élaboré par la Directrice générale, et invite celle-ci à le finaliser en tenant compte des observations formulées par le Conseil exécutif ;

7. Se félicite de la création d'un compte spécial pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures, et prie instamment la Directrice générale de poursuivre ses efforts de sensibilisation de tous les partenaires et de mobilisation de fonds extrabudgétaires en vue de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale ;
8. Invite tous les États membres et les organisations et institutions compétentes à s'appuyer sur ce Plan d'action et sur les principes qui y sont énoncés lorsqu'ils définiront leur propre programme, en vue de poursuivre leur engagement en faveur du dialogue, de la compréhension et de la coopération entre les cultures au service de la paix ;
9. Prie la Directrice générale de lui présenter, à sa 197^e session, un rapport sur la mise en œuvre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures.

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 17 DÉCEMBRE 2012

67/104. Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération
entre les religions et les cultures au service de la paix

L'Assemblée générale,

Réaffirmant les buts et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme², en particulier le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion,

Rappelant sa résolution 66/226 du 23 décembre 2011 sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, et ses autres résolutions sur des questions voisines,

Rappelant également sa résolution 64/14 du 10 novembre 2009 sur l'Alliance des civilisations, dans laquelle elle s'est félicitée des efforts déployés pour promouvoir une meilleure compréhension et un plus grand respect entre les diverses civilisations, cultures et religions,

Considérant que le dialogue interreligieux et interculturel peut contribuer utilement à une meilleure prise de conscience et à une meilleure compréhension des valeurs communes à l'ensemble du genre humain,

Constatant que le dialogue interreligieux et interculturel a beaucoup contribué à la compréhension mutuelle, à la tolérance et au respect, ainsi qu'à la promotion d'une culture de paix et à l'amélioration générale des

relations entre personnes de cultures et de religions différentes, et entre les nations,

Ayant conscience que la diversité culturelle et la recherche du progrès culturel par tous les peuples et toutes les nations constituent une source d'enrichissement mutuel pour la vie culturelle de l'humanité,

Sachant que le respect des différences culturelles, ethniques, religieuses et linguistiques contribue à la paix, à l'entente et à la fraternité entre les personnes de différentes cultures et nations, et que ces différences devraient être prises en compte dans les initiatives visant à favoriser le dialogue interculturel et interreligieux, selon qu'il conviendra,

Soulignant qu'il importe de mettre la culture au service du développement pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, et notant, à cet égard, les liens étroits qui existent entre la diversité culturelle, le dialogue et le développement,

Prenant note des diverses initiatives synergiques et interdépendantes prises aux niveaux local, national, régional et international pour promouvoir le dialogue, l'entente et la coopération entre les religions, les cultures et les civilisations,

Se félicitant de l'inauguration, à Vienne, du Centre international Roi Abdallah ben Abdelaziz

pour le dialogue interreligieux et interculturel, créé à l'initiative du Roi Abdallah d'Arabie saoudite sur la base des buts et principes consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, et estimant que ce Centre a un rôle important à jouer en tant qu'instrument du renforcement du dialogue interreligieux et interculturel,

Prenant note du dixième anniversaire de l'adoption en 2001 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle³, et se félicitant de la célébration de l'Année internationale du rapprochement des cultures en 2010 et de l'adoption, à la 36e session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de la résolution 40 intitulée « Proclamation d'une décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) »⁴,

Encourageant les activités destinées à promouvoir le dialogue entre les religions et les cultures de manière à renforcer la paix et la stabilité sociale, le respect de la diversité et l'estime mutuelle au sein des diverses communautés et à créer à l'échelle tant mondiale que régionale, nationale ou locale, un climat propice à la paix et à l'entente,

Considérant que les médias et les nouvelles technologies de l'information et des communications contribuent à faire évoluer la façon dont les gens perçoivent les différentes cultures et religions, notamment en encourageant le dialogue,

Réaffirmant qu'il importe de soutenir les efforts visant à ce que toutes les parties prenantes, notamment les jeunes des deux sexes, participent réellement au dialogue

entre les religions et les cultures qui est mené dans le cadre des initiatives prises dans ce sens à différents niveaux et qui vise à remettre en cause les idées reçues et à améliorer la compréhension mutuelle,

Sachant que toutes les religions sont attachées à la paix et estimant nécessaire que les voix de la modération issues de toutes les religions et croyances s'unissent pour bâtir un monde plus sûr et plus pacifique,

1. *Réaffirme* que la compréhension mutuelle et le dialogue entre les religions et les cultures sont des aspects importants du dialogue entre les civilisations et de la culture de paix ;
2. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le dialogue entre les cultures et les religions⁵ ;
3. *Prend note* de l'action que continue de mener l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en faveur du dialogue interculturel et interreligieux et de ses efforts de promotion du dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, ainsi que de ses activités liées à une culture de paix, et se félicite en particulier qu'elle ait adopté un nouveau programme d'action pour une culture de la paix et de la non-violence et qu'elle s'attache à prendre des mesures concrètes aux niveaux mondial, régional et sous-régional ;
4. *Note* que l'Année internationale du rapprochement des cultures, en 2010, a été un succès et a permis de créer un climat propice à la coexistence harmonieuse et aux échanges courtois entre des sociétés diverses et au sein même de ces dernières ;
5. *Proclame* la période 2013-2022 Décennie internationale du rapprochement

3 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, 31e session, Paris, 15 octobre - 3 novembre 2001*, vol. 1, *Résolutions*, chap. V, résolution 25, annexe I.

4 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, 36e session, Paris, 25 octobre - 10 novembre 2011*, vol. 1 et rectificatifs, *Résolutions*, chap. V.

des cultures, demande aux États membres de profiter de cette occasion pour accroître leurs activités liées au dialogue interreligieux et interculturel, en promouvant le respect et l'entente, et invite l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à coordonner l'action du système des Nations Unies dans ce domaine ;

6. *Réaffirme* que tous les États se sont solennellement engagés à promouvoir le respect universel, l'exercice et la protection de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales pour tous, comme les y obligent la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments relatifs aux droits de l'homme et au droit international, le caractère universel de ces droits et libertés n'étant pas susceptible d'être remis en question ;
7. *Accueille avec satisfaction* les résultats du septième dialogue interconfessionnel de la Réunion Asie-Europe, tenue aux Philippines les 13 et 14 octobre 2011, qui portait sur la manière d'exploiter les avantages et de résoudre les difficultés que recèle la migration grâce au dialogue entre les religions et les cultures ;
8. *Souligne* l'importance de la modération en tant que valeur que les sociétés doivent mettre au service de la lutte contre l'extrémisme sous toutes ses formes et de la promotion du dialogue, de la tolérance, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures ;
9. *Se félicite* des efforts entrepris par les médias pour favoriser le dialogue entre les religions et les cultures, recommande de poursuivre l'action en faveur du dialogue entre les médias de toutes cultures et civilisations, souligne que chacun a droit

à la liberté d'expression et réaffirme que l'exercice de ce droit comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales et peut par conséquent être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires au respect des droits ou de la réputation d'autrui ou à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public ou de la santé ou de la moralité publiques ;

10. *Se félicite également* des efforts faits pour mettre les technologies de l'information et des communications, notamment Internet, au service de la promotion du dialogue entre les religions et les cultures et, à cet égard, prend note avec satisfaction de la création par le Mouvement des pays non alignés d'un portail électronique consacré au dialogue interconfessionnel, en application des engagements pris à la Réunion ministérielle extraordinaire du Mouvement des pays non alignés sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix et le développement, tenue à Manille du 16 au 18 mars 2010, et encourage les parties prenantes concernées à tirer parti de cet outil pour partager leurs pratiques optimales et leurs expériences en matière de dialogue entre les religions et les cultures ;
11. *Encourage* les États membres à examiner, selon qu'il conviendra, les initiatives à prendre pour mettre en évidence des domaines d'action dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la société en vue de promouvoir le dialogue, la tolérance, l'entente et la coopération entre les religions et les cultures, notamment les idées exprimées au cours du Dialogue de haut niveau sur l'entente et la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, qui s'est tenu à New York les 4 et 5 octobre 2007, en particulier celle

d'améliorer le dialogue entre les religions du monde ;

12. *Est consciente* de l'importance du dialogue entre les religions et du rôle qu'il joue dans la promotion de la cohésion sociale, de la paix et du développement, et demande aux États membres, selon qu'il conviendra et si les circonstances le permettent, d'envisager le dialogue entre les religions et les cultures comme un élément important des efforts en faveur de la paix, de la stabilité sociale et de la pleine réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ;

13. *Salue* l'action menée par les acteurs compétents qui s'emploient à faire respecter la diversité religieuse et culturelle afin de faciliter la coexistence pacifique et harmonieuse au sein des sociétés, notamment en faisant naître des relations solides et durables entre divers groupes sociaux ;

14. *Constate* que les organismes des Nations Unies coopèrent activement avec des organisations confessionnelles pour promouvoir le dialogue entre les religions et les cultures et amener des personnes de confessions différentes à réfléchir sur des questions et objectifs communs ;

15. *Constate également* que la société civile, y compris le monde universitaire, joue un rôle important dans la promotion du

dialogue entre les religions et les cultures, et recommande de favoriser l'adoption de mesures concrètes conçues pour mobiliser la société civile, notamment en renforçant ses moyens, en lui ouvrant des perspectives nouvelles et en créant des cadres de coopération ;

16. *Engage* les États membres à continuer d'agir en faveur de la réconciliation afin de contribuer à assurer une paix et un développement durables, notamment par des mesures de réconciliation et de solidarité, et en encourageant le pardon et la compassion entre êtres humains ;

17. *Apprécie* l'important rôle de coordonnateur que le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales joue en la matière au niveau du Secrétariat, et l'encourage à continuer de coopérer et de coordonner ses activités avec les entités compétentes du système des Nations Unies et de coordonner les contributions de celles-ci au processus intergouvernemental de promotion du dialogue entre les religions et les cultures ;

18. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa 68e session, de l'application de la présente résolution.

58^e séance plénière
17 décembre 2012

UNE stratégie à 5 NIVEAUX



cartographie

Un état des lieux sur les recherches et pratiques les plus récentes concernant le dialogue interculturel sera conduit afin de faire progresser les politiques et d'envisager les actions à venir



recherche

Une recherche innovante sera menée en partenariat avec des institutions académiques, afin d'affiner les questions centrales relatives à la Décennie



renforcement des capacités et partage des connaissances

Une plateforme globale en ligne sera créée afin de promouvoir le développement de compétences capables de s'adapter aux tendances mondiales actuelles



sensibilisation

Des campagnes de communication et de sensibilisation seront mises en place pour stimuler l'engagement, inciter au dialogue et accroître la visibilité de la Décennie



coordination

Un vaste réseau international sera développé afin d'appuyer la mise en œuvre de la Décennie et de promouvoir une participation plus inclusive



web

SECTION DU DIALOGUE INTERCULTUREL

Division des transformations sociales et du dialogue interculturel
Secteur des Sciences sociales et humaines
UNESCO

Nous contacter : jdrc@unesco.org

Site internet : <https://fr.unesco.org/decade-rapprochement-cultures>